Le saviez-vous ?

Bon nombre des espèces exotiques envahissantes ont été introduites au Québec par des jardiniers amateurs. Elles se sont échappées des plates-bandes, et, comme elles possèdent de grandes capacités d'adaptation et se reproduisent facilement, elles prolifèrent rapidement, au détriment de la végétation indigène.

Pour en savoir plus :

http://cqeee.org/wp-content/uploads/2016/10/Renou%C3%A9e-du--Japon-Guide-technique-de-contr%C3%B4le-m%C3%A9canique-CC.pdf

https://www.ville.sherbrooke.qc.ca/fileadmin/fichiers/environnementsherbrooke.ca/especes_exotiques/renouee__japonaise_V2.pdf

http://easthereford.ca/fr/environnement/documents/RENOUEE-JAPONAISE.pdf

https://www.ville.levis.qc.ca/fileadmin/Documents_PDF/fiche-renouee.pdf

LA RENOUÉE DU JAPON

(Fallopia japonica)

La présence de cette espèce envahissante peut être signalée sur le site *Sentinelle* du ministère de l'Environnement :
www.mddelcc.gouv.qc.ca/biodiversite/especes-exotiques-envahissantes/sentinelle.htm

Les informations suivantes doivent être inscrites :

- Nom de l'espèce
- Date de l'observation
- Grosseur de la colonie (nombre d'individus ou superficie)
- Emplacement de la colonie

Une photo doit être fournie.

Le ministère procédera à la validation de l'espèce exotique envahissante observée, puis portera le signalement sur la carte interactive.

Une espèce exotique **envahissante**

Préparé par :

Memphrémagog MRC

455, rue MacDonald, bureau 200 | Magog (Québec) J1X 1M2
819-843-9292 | www.mrcmemphremagog.com

Orford

2530, chemin du Parc | Orford (Québec) J1X 8R8
819-843-3111 | www.canton.orford.qc.ca

LA RENOUÉE DU JAPON

Qu'est-ce qu'une espèce exotique envahissante (EEE) ?

Une espèce est considérée exotique et envahissante lorsqu'elle a été introduite hors de son aire de répartition naturelle et que son implantation et sa propagation constituent une nuisance pour les plantes indigènes, la santé et/ou l'environnement. Une fois installées, il est presque impossible d'éliminer totalement les EEE. C'est pourquoi il est important de prévenir leur introduction et de contrôler leur propagation.

Identification

La renouée du Japon est une plante vivace originaire de l'Asie de l'Est qui peut atteindre trois mètres de haut à maturité. Elle prolifère sur les rives des cours d'eau et des fossés, le bord des routes, dans les milieux humides et les terrains perturbés. Elle forme des massifs denses, solidement ancrés au sol par un vaste système racinaire (rhizomes). Ses tiges creuses ressemblent à du bambou. Les feuilles sont placées en alternance sur les tiges, ce qui forme des zigzags caractéristiques. Les petites fleurs blanches sont disposées en grappes au bout de la tige.

Nuisance

La renouée du Japon est très envahissante. Une colonie peut rapidement prendre de l'expansion, éliminant les espèces indigènes présentes (colonie monospécifique) et appauvrissant ainsi la biodiversité de l'écosystème. Une fois établie, elle est pratiquement impossible à déloger. Elle pousse même à travers le béton et l'asphalte. Elle peut causer des dommages aux infrastructures et aux voies publiques. En Europe, la perte de valeur des propriétés due à la présence de cette espèce envahissante a même été documentée.

Prévention

La renouée du Japon est l'une des plantes les plus envahissantes de la planète. Elle se reproduit de façon très efficace par ses rhizomes (système racinaire) ou par des fragments de plante; un morceau de seulement 0,7 gramme peut former un nouvel individu. Il est donc extrêmement important de ne jamais introduire la renouée du Japon sur votre propriété.

Contrôle

Les rhizomes de la renouée du Japon peuvent croître jusqu'à deux mètres sous la surface du sol et s'éloigner jusqu'à sept mètres du plant d'origine; près des deux tiers de la biomasse de la plante se trouvent donc sous terre. Excaver la colonie peut être ardu et dispendieux. Si vous optez pour cette méthode, il est nécessaire d'enlever tous les fragments de plants, de remplir le trou avec de la terre propre et d'ensemencer le sol à nu. La terre excavée doit être considérée comme contaminée. Il suffit d'un seul centimètre de rhizome pour faire pousser un nouveau plant.

Si l'excavation n'est pas possible, vous pouvez couper ses tiges au ras du sol, et ce, à plusieurs reprises pendant la saison, de façon à épuiser les réserves des plants. Vous devrez procéder ainsi pendant plusieurs années. Mais attention, il faut être assidu et ne pas relâcher vos efforts, car la coupe sporadique des tiges de la renouée du Japon peut avoir l'effet inverse et stimuler la croissance et l'étalement de la colonie. Une bâche noire peut être appliquée sur les tiges coupées au ras du sol et un suivi rigoureux doit être effectué afin d'arracher les plants au pourtour de la bâche et réparer les bris dans la toile. Cette méthode fonctionne mieux sur les sites ensoleillés, car la chaleur captée par la membrane favorisera la mortalité des plants.

Attention : tous les travaux sur les rives de cours d'eau ou de milieux humides sont sujets à des autorisations. Contactez l'inspecteur municipal pour obtenir plus d'information.

Deux herbicides sont homologués au Canada pour la lutte contre la renouée du Japon. Leur application nécessite un permis et une formation en vertu du Code de gestion des pesticides. Vous devez donc faire affaire avec un spécialiste. De plus, il est interdit d'utiliser des herbicides dans les milieux humides et la bande riveraine.